

LA SCP LANGLAIS CHOPIN, agissant par **M^e Florence CHOPIN** Avocat au Barreau du Val-de-Marne, demeurant 1 à 5 avenue Pierre Brossolette, 94000 CRÉTEIL, **T. 01.42.07.29.56**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN LOT

au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience du JEX du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, Place du Palais – 94000 CRETEIL, Salle A, B, ou J - rez-de-chaussée

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 À 9H30

Aux requête, poursuites et diligences de : La COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS, Société Anonyme au capital de 262 391 274,00 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 382 506 079, dont le siège social est Immeuble Austerlitz 2, 59 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour avocat **M^e Florence CHOPIN**, Avocat Associé de la **SCP LANGLAIS CHOPIN**, Avocat au Barreau du Val-de-Marne.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)

91 avenue de Choisy

Cadastré Section AW 163, lieudit avenue de Choisy n° 91, lots de copropriété n° 12 et 15, pour une contenance de 2a 5ca

LOT N°12 : UN STUDIO mansardé de 11,62 m², accès par le lot 11, 2^{ème} étage, porte gauche, comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, salle de bains avec WC et rangement. Et les 96/1.000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble. **Moitié Indivise du lot n°11 : Un escalier d'accès** allant au 1^{er} au 2^{ème} étage et un palier au 2^{ème} étage. Accès aux lots 12 et 13. Et les 4/1000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales. **LOT N°15 : Au sous-sol, UNE CAVE n° 7**, accès par le lot 16 (porte face). Et les 3/1.000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble. **Moitié indivise du lot n°16 : Un sas accès** aux lots 14 et 15. Et le 1/1000^{ème} de la propriété du sol et des parties communes générales. **LES BIENS SONT OCCUPES**

MISE à PRIX : 7.000 €

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier-Ventes représentant 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

On ne peut porter les enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats exerçant près le Tribunal Judiciaire de CRETEIL.

Fait et rédigé à CRETEIL, le 27 juillet 2026 - Signé **M^e Florence CHOPIN**

RENSEIGNEMENTS : 1°) LA SCP LANGLAIS CHOPIN, agissant par **M^e Florence CHOPIN**, Avocat au Barreau du Val-de-Marne, demeurant 1 à 5 avenue Pierre Brossolette, 94000 CRÉTEIL, **T. 01.42.07.29.56**. **2°) SELAS REALYZE**, avocats au Barreau de PARIS - 52 boulevard Malesherbes 75008 PARIS - **T. : 01.43.87.73.07**. **3°) Au Greffe du JEX** du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté.

VISITE SUR PLACE LE : 9 SEPTEMBRE 2026 DE 09H30 À 10H30